



Agir pour les salaires et le pouvoir d'achat

Tou-te-s mobilisé-e-s pour plus de justice sociale !

Sans surprise, la Première ministre a annoncé la poursuite des réformes libérales et notamment celle des retraites. Si elle promet des mesures en faveur du pouvoir d'achat, celles-ci ne compensent même pas l'inflation et ne rattrapent pas des années de politique d'austérité. Pire encore, ce que le gouvernement concède d'un côté pour le pouvoir d'achat sera repris de l'autre pour ne pas plomber le budget de l'État !

Le gouvernement Borne, comme ses prédécesseurs, s'entête à tourner le dos aux attentes des travailleur-se-s et leurs familles. Mais cette obstination ne fait pas taire les luttes dans les entreprises. Au contraire, elles se multiplient et permettent aux salarié-e-s d'arracher des augmentations de salaires après réouverture des négociations.

Parce que les politiques d'austérité conjuguées à l'inflation dégradent les conditions de vie des salarié-e-s, et aussi celles des retraité-e-s, des précaires, des privé-e-s d'emploi, des étudiant-e-s... La CGT porte 10 mesures d'urgence (cf. verso) pour répondre aux aspirations des travailleur-se-s et de leurs familles. Ses propositions sont un point d'appui afin de réfléchir ensemble aux réponses à apporter pour améliorer vraiment et durablement le quotidien et construire ensemble les mobilisations pour y parvenir.

Pour renforcer cette dynamique, la CGT propose plusieurs temps forts en septembre. Outre des initiatives locales et professionnelles, une journée d'action nationale est organisée le 22 septembre pour exiger des moyens pour la santé. De plus, le 29 septembre sera une journée de grève interprofessionnelle pour exiger des hausses de salaires et de véritables mesures pour le pouvoir d'achat.

22 septembre
➤ Journée nationale
d'action pour la santé

29 septembre
➤ Appel à la grève
pour les salaires et le
pouvoir d'achat.



Syndiquez-vous sur cgt.fr



Les 10 mesures d'urgence de la CGT

01 Un Smic à 2000 bruts (15 € de l'heure) pour répondre aux besoins élémentaires incompressibles. Une augmentation automatique de toutes les grilles de salaires dans les branches, les entreprises et les administrations dès lors que le Smic est réévalué (revendication CGT d'une échelle mobile

des salaires). L'augmentation du point d'indice dans la fonction publique pour rattraper toutes les années de gel. L'ouverture ou la réouverture immédiate des négociations salariales dans les branches, les entreprises et administrations pour l'augmentation générale des salaires ;

02 L'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes pour éradiquer durablement cette discrimination. Nous demandons des sanctions vis-à-vis des entreprises ne respectant pas cette obligation. Selon l'Insee, l'écart de salaire demeure à 28,7 % ;

03 La reconnaissance des diplômes dès l'embauche, le paiement de la qualification à la même hauteur, quel que soit le secteur dans lequel on travaille ;

04 Un revenu de remplacement pour toutes les privées d'emploi au minimum au niveau du Smic. Actuellement, une chômeuse sur deux n'est pas indemnisée ;

05 L'augmentation des pensions des retraité·e·s avec un niveau minimum de 2 000 € brut ;

06 Une allocation d'autonomie pour les étudiantes et les jeunes en recherche d'un premier emploi et une augmentation des salaires pour les apprenties ;

L'encadrement à la baisse des loyers et le plafonnement de la quittance (loyer + charges) à 20 % du revenu des ménages ;

L'arrêt des exonérations de cotisations sociales et fiscales ainsi que le conditionnement des aides publiques aux entreprises.

09 La baisse des prix des carburants, en ponctionnant sur les revenus du capital des entreprises multinationales du secteur pétrolier ;

08 La baisse de la TVA à 5,5 % sur les produits de première nécessité, notamment l'alimentaire et l'énergie ;

07